

Assistance des victimes

```
[et_pb_section bb_built= »1" fullwidth= »on »
_builder_version= »3.0.47"
next_background_color= »#000000"[et_pb_fullwidth_header
title= »Assistance des victimes » subhead= »Droit pénal »
text_orientation= »center »
background_overlay_color= »rgba(0,0,0,0.31) »
_builder_version= »3.12.2"
background_image= »https://salvatore-avocat.com/wp-content/upl
oads/2018/09/imag-accueil.png »]
```

```
[/et_pb_fullwidth_header][et_pb_section bb_built= »1"
_builder_version= »3.0.47"
prev_background_color= »#000000"[et_pb_row
custom_width_px= »960px »
_builder_version= »3.12.2"[et_pb_column
type= »1_4"[et_pb_sidebar area= »et_pb_widget_area_2"
module_class= »sidebar-internal » _builder_version= »3.12.2"]
```

```
[/et_pb_sidebar][et_pb_column type= »3_4"[et_pb_text _builder_version= »3.12.2"]
```

Assistance des victimes

Maître Lisa SALVATORE vous accompagne lors des confrontations avec le mis en cause en garde à vue ou devant le Juge d'Instruction.

Votre Avocat vous assiste devant la Juridiction de jugement afin de vous constituer partie civile et solliciter des dommages et intérêts à titre de réparation de votre préjudice.

Elle est également formée pour vous assister dans le cadre de

la demande de réparation de vos préjudices en dehors de toute procédure pénale (négociation avec l'assurance, expertise médicale, saisine de la Juridiction civile si la voie amiable n'aboutit pas).

```
[/et_pb_text][et_pb_text admin_label= »print+pdf »  
_builder_version= »3.12.2"]
```

```
[/et_pb_text][/et_pb_column][/et_pb_row][/et_pb_section]
```